

le projet de loi prévoit un assouplissement des règles permettant la réception de preuves soumises au Canada à l'appui de demandes d'extradition, afin de rendre ces règles plus conformes aux pratiques internationales et de donner effet aux dispositions sur l'extradition.

En entreprenant la réforme de l'extradition, le Gouvernement du Canada entend se doter d'un instrument législatif moderne qui contribuera au renforcement de la coopération juridique internationale dans la lutte contre la criminalité.